

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MAIRIE DE BASSEVELLE**  
**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL N° 2021/04**  
**DU JEUDI 8 JUILLET 2021**

Sous la présidence de M. Jean-Marie VANLANDEGHEM, maire, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le jeudi 8 juillet 2021 à 18 heures au foyer communal, mairie annexe.

**Conseillers présents** : Mme Pascale VIVIER, MM. Jean-Luc COURTOIS, Rémy SONNETTE, Franck SAUTET, Denis VAN LANDEGHEM, René COCHON, Marc PORFAL, Mme Adeline DÉTIS, MM. Thierry RICHARD, Dominique PARDON.

**Conseiller absent excusé ayant donné pouvoir** : néant.

**Conseiller absent excusé** : néant.

**Secrétaire de séance** : M. Denis VANLANDEGHEM

Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du lundi 31 mai 2021 rédigé par M. Marc PORFAL ne donne lieu à aucune observation.

A la demande de M. le maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents que les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :

- Construction d'une rampe d'accès entre le jardin de l'école maternelle et la cour de la mairie ;
- Signature du contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

### **I/Délibérations diverses**

#### **1-Achat d'un écran numérique interactif pour l'école de Basseville**

##### **Délibération 22/2021** :

Le projet de la commune de Basseville, présenté lors du conseil municipal du 29 mars 2021, a été retenu en date du 1<sup>er</sup> juin 2021 sous le n° 0770345G, dans le cadre du plan de relance numérique gouvernemental de l'académie de Créteil. Une subvention nous sera attribuée à hauteur de 70% du montant HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis du 22 mars 2021 de GESTEC, 99 avenue du Général de Gaulle, 77330 Ozoir-la-Ferrière, concernant l'achat pour l'école de Basseville :

- d'un écran numérique interactif PROMETHEAN ActivPanel COBALT 65 pouces avec *extension de garantie à 5 ans* ;
- d'un support mobile réglable en hauteur pour écran 65 pouces ;
- d'un ordinateur portable Lenovo ThinkBook 15-IIL 20SM, *garantie constructeur 3 ans* ;
- de logiciels anti-virus et filtrage parental GDATA ENDPOINT PROTECTION *avec mise à jour 3 ans* ;
- d'un forfait installation ENI Promethean, livraison et réglage sur site, évacuation de cartons et déchets liés à l'intervention effectuée par des techniciens agréés ;
- *de l'assistance utilisateur 3 ans* pour ActivPanel 65 pouces incluant la solution de MDM, pour un montant total de 3 134,00 € HT/TTC 3 760,80 €.

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer tous documents et conventions qui y sont liés.

#### **2-Redevance 2021 due par ENEDIS au titre de l'occupation du domaine public communal**

##### **Délibération 23/2021** :

Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance due par ENEDIS pour l'occupation du domaine public communal,

**-Considérant** la population de la commune qui s'élève à 379 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

**-DÉCIDE** de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public au taux maximum,

**-DIT** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales (en raison de 153 € x 1,4029).

La commune percevra la somme de **215 €** (compte 70323).

#### **3-Réalisation d'une rampe d'accès entre le jardin de l'école maternelle et la cour de la mairie**

Vu l'effectif de la classe regroupant les élèves de la petite section et de la moyenne section de maternelle à la rentrée de septembre 2021, Mme Véronique VIVIEN, qui en aura la charge, a souhaité que cette classe se tienne dans la salle de classe contigüe à la mairie. La classe des élèves de la grande section de maternelle et du cours préparatoire se tiendra donc dans l'école maternelle, là où les sanitaires ne sont pas adaptés à la taille des élèves

de cours préparatoire. Ces élèves devront utiliser les sanitaires de la cour de la mairie. Pour y accéder, la réalisation d'une rampe d'accès entre le jardin de l'école maternelle et la cour de la mairie est nécessaire.

**Délibération 24/2021 :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte le devis n° 0053 du 07/07/2021 de M. Fanatan CALIN, auto-entrepreneur, 6 place du rond-point 77730 Saâcy-sur-Marne, pour la construction d'une rampe d'accès entre le jardin de l'école maternelle et la cour de la mairie, d'un montant de 1 500,00 € TTC. Le conseil municipal autorise M. le maire à procéder au paiement de la facture (compte 21312).

**4-Signature du contrat de relance et de transition écologique (CRTE)**

**Délibération 25/2021 :**

M. le maire de BASSEVELLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020 déterminant les principes d'élaboration des contrats de relance et de transition écologique (CRTE),

VU le porter à connaissance relatif aux CRTE proposé par le préfet de Seine-et-Marne le 23 février 2021, indiquant les orientations spécifiques à déployer pour le département,

VU le porter à connaissance relatif aux CRTE proposé par la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie aux communes membres,

CONSIDÉRANT la volonté de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie de formaliser un contrat de relance et de transition écologique à l'échelle de son territoire,

CONSIDÉRANT la possibilité pour la communauté d'agglomération, après de premiers échanges avec les services de l'Etat, de contracter ce dispositif,

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de « BASSEVELLE » à mettre en place ce dispositif sur sa commune, avec l'aide de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 4 « Pour » ; 1 « Contre », 6 « Abstentions »

-**approuve** à la majorité la formalisation d'un contrat de relance et de transition écologique (CRTE),

-**autorise** à la majorité le maire à signer le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**II/Proposition d'achat par M. et Mme Éric PELTIER, domiciliés 142 rue de l'église à Basseville, de la parcelle communale B 237 sise n° 124 rue de l'église à Basseville**

**Délibération 26/2021 :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

-**approuvent** la vente à M. et Mme PELTIER, domiciliés 142 rue de l'église à Basseville, de la parcelle communale B 237, sise 124 rue de l'église à Basseville, d'une contenance de 1 are et 90 centiares, portant une construction appelée « Foyer paroissial » édifée en 1963 pour servir de salle de catéchisme, moyennant le prix principal de 4 000 € ;

-**disent** que les acquéreurs prennent les objets de la vente en état, sans recours vis-à-vis du vendeur ;

-**disent** que les acquéreurs s'obligent à la destruction dans les règles de l'art dudit foyer paroissial dans un délai d'un an après la vente ;

-**chargent** M. le maire de toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération et de ses suites.

**III/Contrat rural n°4, opération n°1 : avancement des travaux**

-M. le maire informe que des travaux de peinture au foyer communal, mairie annexe, ont débuté le 21 juin 2021. Ils sont réalisés par M. Fanatan CALIN, auto-entrepreneur, 6 place du rond-point 77730 Saâcy-sur-Marne. Il procédera à la réfection des marches du foyer communal, côté nord, après le 14 juillet 2021.

-La SARL A.J.C. BÂTIMENT, 2 les Pierries 77510 Verdilot a prévu de commencer les travaux de charpente et couverture sur le bâtiment d'école le 12 juillet 2021.

**IV/Informations des commissions communales**

**1-Commission des travaux, voirie, bâtiments, développement durable et sécurité**

-M. Jean-Luc COURTOIS, vice-président de la commission, rend compte de la réunion du 14 juin dernier qui avait pour objet de faire le tour des routes. Des trous sont surtout constatés sur les chaussées de la route de Dix-vas, de la rue de la Verdure ainsi que sur le chemin de plaine de la Croix Blanchot, accentués par les récentes inondations.

De ce fait l'entreprise WIAME VRD par l'intermédiaire de Régis TÉNAUX, a été diligentée pour effectuer le rebouchage de ces trous, pour un montant de 2 100,00€ HT/TTC 2 520,00€, accepté le 22 juin 2021.

-Le 5 juillet 2021, en présence de M. Jérémy BOHUON, chargé d'études de Verdi ingénierie, ont été évoqués les plans des réseaux d'eaux pluviales de la commune, notamment en rapport avec les inondations. Ces réflexions participeront à la réalisation du futur schéma directeur d'assainissement des eaux usées et pluviales de la CACPB.

## **2-Commission des affaires scolaires, périscolaires et de la jeunesse**

Mme Pascale VIVIER, vice-présidente de la commission, fait le point suite du 3<sup>e</sup> conseil d'école de l'année 2020/2021 qui a eu lieu le 22 juin 2021. La rentrée scolaire 2021/2022 aura lieu le 2 septembre 2021, 81 élèves seront accueillis dans le RPI, la répartition est la suivante :

### **À Bassevelle :**

- La classe de Mme Véronique VIVIEN PS/MS : 9 PS – 16 MS
- La classe de Mme Manon ANDRÈS GS/CP : 9 GS – 8 CP

### **À Bussières :**

- La classe de Mme Adeline CHATRY CE1/CE2 : 6 CE1 – 12 CE2
- La classe de Mme Anne-Laure BUCHARD CM1/CM2 : 11 CM1 – 10 CM2

**Restaurant scolaire et garderie du midi :** Mme Véronique LOPES FERREIRA souhaite procéder aux inscriptions fin août.

**Accueil périscolaire :** Il aura lieu à Bussières dans la salle polyvalente. Ce local a été validé par la commission de sécurité.

**Transport scolaire :** Les enfants qui utilisent le car doivent être munis d'une carte de transport dont le coût avoisine les 25 € pour l'année.

**La coopérative scolaire de Bassevelle** affiche un solde de 1 250,29 €.

**La mairie de Bassevelle** fait l'acquisition d'un écran numérique interactif pour la 2<sup>e</sup> classe qui ouvre en septembre 2021.

Quelques travaux d'agencement sont également prévus à l'école de Bassevelle :

- Une allée permettant un accès direct aux toilettes extérieures depuis le dortoir ;
- Déplacement d'un grand tableau ;
- Installation d'un porte-manteau dans le dortoir ;
- Installation d'une cloison dans la 2<sup>e</sup> classe.

## **3-Commissioun des fêtes et cérémonies, loisirs, sports et relations avec les associations**

Mme Pascale VIVIER, vice-présidente de la commission, fait part de l'organisation de la cérémonie du mercredi 14 juillet 2021.

## **4-Commission de l'information**

Mme Pascale VIVIER, vice-présidente de la commission, rappelle que le bulletin « Ensemble à Bassevelle » n° 38 a été déposé le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021 dans les boîtes aux lettres des Bassevellois.

## **V/Comptes-rendus des réunions des syndicats intercommunaux**

**1-M. Rémy SONNETTE, délégué titulaire au Parc naturel régional Brie et deux Morin (PNR B2M),** fait le compte-rendu de la réunion à laquelle il a assisté le 30 mars 2021 à la Sucrerie de Coulommiers. Deux personnes ont été embauchées pour gérer et faire avancer le dossier du PNR

**2-M. Jean-Marie VAN LANDEGHEM, délégué titulaire à la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB),** a assisté à la conférence des maires de la CACPB le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021 à Crécy-la-Chapelle. Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- un projet de réseau de pistes cyclables dans la CACPB ;
- un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), voir la délibération n°25/2021 ci-dessus.

## **VI/Informations du maire**

**M. le maire fait part du suivi des affaires et dossiers en cours :**

### **1-Affaire Bataille**

Suite de la délibération n° 21/2021 du 31 mai 2021, un procès-verbal de constat a été dressé le 8 juin 2021 par la SCP François CHAUVIN & Valentin GUILLEUX, huissiers de justice associés, 1 rue des Minimes, BP 30137, 02404 Château-Thierry, pour un montant de 160,60 €, correspondant à la moitié de la facture partagée avec Mme BATAILLE. Étaient présents :

M. VAN LANDEGHEM Jean-Marie, maire de Bassevelle ;

Mme BATAILLE Alexandra, propriétaire de la grange sise 267, rue du foyer ;

Mme ZAAG Émira, propriétaire du bâtiment sis 217, rue du foyer, qui a un pignon mitoyen avec ladite grange.

Les conseillers municipaux peuvent consulter ce procès-verbal de constat en mairie de Bassevelle.

Un arrêté de péril sera pris dans les meilleurs délais.

## 2-Association PANGEA France c/commune de Basseville

Suite de la délibération n° 20/2021 du 31 mai 2021, la SCP TOURAUT & ASSOCIÉS 26 rue des Cordeliers 77100 Meaux, intervenant par M<sup>e</sup> François MEURIN, avocat au barreau de Meaux, a communiqué le mémoire n° 1 préparé dans l'intérêt de la commune, afin de le déposer devant le tribunal administratif de Melun.

Suite de ce mémoire n°1, la SCP TOURAUT & ASSOCIÉS a adressé une « note de frais & honoraires n° 202135799 » d'un montant de 1 000 € HT/TTC 1 200 €. Ce dossier a été envoyé à l'assureur de la commune, GROUPAMA Paris Val de Loire, dans le cadre de la protection juridique.

Les conseillers municipaux peuvent consulter ce mémoire n°1 en mairie de Basseville.

## M. le maire informe

-Deux arrêtés municipaux permanents, datés du 28 juin 2021, l'un n° 2021/015 réglementant la destruction des chardons des champs, l'autre n° 2021/016 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, ont été distribués dans les boîtes aux lettres des Bassevellois le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021.

-Un arrêté municipal n° 2021/017 daté du 28 juin 2021, prononçant la reprise des concessions funéraires en état d'abandon dans le cimetière de Basseville, suite de la délibération 13/2021 du 29 mars 2021, a été affiché à la porte du cimetière et aux différents points d'affichage de la commune.

-Un agent missionné par la CACPB a recensé les colonies de chauve-souris dans nos bâtiments communaux et dans une ferme. Mais il souhaite aussi visiter les fermes et voir les habitations susceptibles d'abriter des colonies.

-M. Dominique PARDON fait remarquer que pendant le week-end du 4 juillet 2021, l'abris-bus du Petit Villiers a été dégradé par des tags au plafond. La poubelle et le panneau ont été saccagés.

La séance est levée à 20h10

Fait à Basseville, le 9 juillet 2021  
Le maire, Jean-Marie VAN LANDEGHEM



*PS : Vos éventuelles observations sont à faire parvenir en mairie par écrit avant le 16 juillet 2021*

## ÉMARGEMENT

Pascale VIVIER	Jean-Luc COURTOIS	René COCHON	Marc PORFAL	Rémy SONNETTE
Franck SAUTET	Denis VAN LANDEGHEM	Adeline DÉTIS	Thierry RICHARD	Dominique PARDON